



Vertex® 100SA

OSHA HCS 2024

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 rev 2022

Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015

Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 15-03-2023

Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 1 de 11

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Vertex® 100SA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée suppresseur de fumée. ignifugeants.

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : J.M. Huber Corporation
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

SGH Classification Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SHG de l'ONU et l'étiquetage n'est pas requis

Dangers physiques Non classé

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

Fiche signalétique

Vertex® 100SA

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 2 de 11

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Entreposage Entreposer à l'écart des matières incompatibles

Élimination Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

HNOC (danger non classé autrement) Aucun connu.

Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues Aucun connu.

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Conseils généraux Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 3 de 11

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Ingestion	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Danger par aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Irritation des yeux.
4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Utilisez un agent extincteur approprié pour le type d'incendie à combattre.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incombustible. La substance ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

Mesures de lutte contre l'incendie

Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Fiche signalétique

Vertex® 100SA

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 4 de 11

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate.

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Pour les intervenants d'urgence

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ignifugeants. suppresseur de fumée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur - orale, long terme - locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 5 de 11

Travailleur - inhalation, long terme - locale et systémique 10.74 mg/m³

Valeurs limites biologiques : Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (dix à quinze changements d'air l'heure).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Risques thermiques Aucun connu.

Mesures d'hygiène Aucun renseignement disponible.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique Solide Poudre

Couleur Blanc

Odeur Inodore

pH : 8.4-10.2 (5% water suspension)

Point de fusion / intervalle de fusion Aucun renseignement disponible

Point de fusion / point de congélation Non applicable

Point initial d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point de congélation Non applicable

Point d'éclair : Incombustible

Inflammabilité Non applicable

Limite supérieure d'inflammabilité: --

Limite inférieure d'inflammabilité: --

Pression de vapeur Non applicable

Densité de vapeur relative Non applicable

Densité de vapeur relative Non applicable

Densité 2,4 g/cm³ à 20° C

Fiche signalétique

Vertex® 100SA

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 6 de 11

Densité relative	
Solubilité dans l'eau	11,7 mg/l, 25 °C
Coefficient de partage	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	626 °F (330° C)
Viscosité	Aucun renseignement disponible.
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés comburantes	Non oxydant
Caractéristiques des particules	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger particulier connu
10.4. Conditions à éviter	Aucun connu
10.5. Matières incompatibles	Aucun connu
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Fiche signalétique

Vertex® 100SA

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 7 de 11

Sensibilisation respiratoire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Sensibilisation cutanée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Mutagénicité sur les cellules germinales	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour la reproduction	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Cancérogénicité	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Aucun renseignement disponible
Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation de poussière peut causer une irritation de l'appareil respiratoire
Ingestion	Inconfort gastro-intestinal
Peau	Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau
Yeux	Peut causer une irritation
Danger par aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2. Informations sur d'autres dangers

- 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté
- 11.2.2. Autres renseignements** Non applicable

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Non applicable

Facteur de bioconcentration (FBC) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets nocifs Aucun connu

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Codes de déchets Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

SECTION 14 : Informations relatives au transport**Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)**

TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada)	Non réglementé
DOT	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Non applicable

SECTION 15 : Informations sur le réglementation**Inventaires mondiaux****Légende**

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Règlements fédéraux aux États-Unis**EPA**

Fiche signalétique

Vertex® 100SA

Date d'émission : 15-03-2023
Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 10 de 11

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

CANADA

SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

SECTION 16 : Autres informations

Préparée par	Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs HEM.HAMregulatory@huber.com
Date d'émission :	15-03-2023
Date d'impression :	29-12-2025
Numéro de révision:	1.3.1
Raison pour la Version	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).
Conseils relatifs à la formation	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Abréviations et acronymes	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID) Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) DOT (département des transports) OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - équipement de protection individuelle NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité) Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange) STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée) TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition) Dose dérivée sans effet (DNEL) SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO) OACI (air) (IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail) Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) Système général harmonisé (SGH)

HUBER

Fiche signalétique

Vertex® 100SA

Date d'émission : 15-03-2023

Date d'impression : 29-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 11 de 11

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique